

Communiqué de la FNEC FP-FO

Tout l'argent doit aller à l'école publique

Au moment où le gouvernement programme pour 2010 la suppression de 34 000 nouveaux postes de fonctionnaires, dont 16 000 dans l'Education nationale, la FNEC FP-FO s'élève contre l'amputation supplémentaire des crédits publics que représente le vote de la loi Carle, le 28 septembre dernier.

Si cette loi abroge l'article 89 de la loi de décentralisation du 13 août 2004 qui avait entraîné une levée de boucliers d'une grande partie des élus, elle ne supprime nullement le transfert des moyens des communes vers les budgets de l'enseignement privé.

Sous couvert de limiter le financement des élèves scolarisés dans le privé hors commune, elle introduit quatre conditions (absence d'école dans la commune, de garderie ou de cantine, souci de ne pas séparer les fratries, raison de santé) qui, du fait des suppressions d'école et des services publics dans des milliers de petites communes, pérenniseront le financement des écoles privées par les fonds publics.

Ce sont en effet 12 milliards d'euros du budget de l'Etat qui iront cette année encore financer les établissements privés du primaire et du secondaire.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO et ses syndicats se prononcent pour l'abrogation de la loi Carle et de toutes les dispositions législatives et réglementaires faisant obstacle au principe selon lequel tout l'argent public doit aller à l'école publique.

La FNEC réaffirme son attachement aux principes de la cgt Force Ouvrière : fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée.

Montreuil, le 12 novembre 2009.